

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



RMM Court Terme

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010968693 (Part F)

Objectifs et politique d'investissement

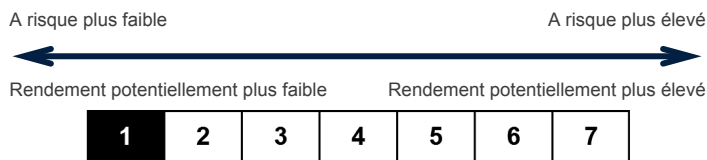
OPCVM de classification « Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Court Terme », le FCP a pour objectif de gestion, sur une durée de placement recommandée inférieure à 3 mois, de fournir un rendement égal à celui du taux au jour le jour du marché monétaire de la zone euro, l'ESTER (Euro Short-Term Rate), diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au FCP et relatifs à chaque catégorie de parts. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du FCP peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du FCP pourra être inférieure à celle de l'ESTER. Le portefeuille du FCP est géré en référence au Taux Moyen du Marché Monétaire (ESTER). L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut à sa libre discrétion choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif en instruments du marché monétaire, obligations, titres de créances négociables libellés en Euro (à taux fixe, variable ou révisable) et en bons à moyen terme négociables, d'obligations sécurisées, ayant une maturité inférieure à 397 jours. Les émetteurs de ces titres devront avoir une note à long terme de BBB ou équivalent ou bien une note à court terme de A-2/P-2/F-2 chez Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Le FCP pourra investir jusqu'à 30% de son actif en obligations *callable* et *puttable*. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux. Le FCP pourra également investir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM monétaires, relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen.

Le portefeuille du FCP aura une MMP (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance) inférieure ou égale à 60 jours. De plus, la DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure à 120 jours. Aucun titre n'aura de durée de vie supérieure à 397 jours. Les risques de change et de taux seront couverts.

Dans la limite maximum d'une fois son actif, le FCP peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 1 (volatilité inférieure à 0,5%) et reflète principalement son positionnement sur les titres de dettes privées ou publiques.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

afin de poursuivre son objectif de gestion. Ces instruments sont utilisés uniquement pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change. Le FCP peut également investir jusqu'à 30% de son actif net en titres intégrant des dérivés (EMTN/certificats structurés, obligations *callable* et *puttable*). Le risque de taux pourra être couvert par l'utilisation d'instruments dérivés afin de faire évoluer le portefeuille dans une fourchette de sensibilité* de 0 à 0,5. Le risque de change sera quant à lui systématiquement couvert. Le FCP ne prend aucun risque action.

Le FCP fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Il peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par une liste d'entités précisée dans le prospectus.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Fréquence de valorisation: Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R): chaque jour à 11h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres: dernière VL connue. Date de règlement des S/R: VL + 1 jour ouvré. Cette part est une part de capitalisation.

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 11h00. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de toute événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la valeur liquidative, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J.

Recommandation: cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 mois après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée. Le fonds ne prend aucun risque action.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• **Risque de contrepartie** : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,25%
--------------------------------------	-------

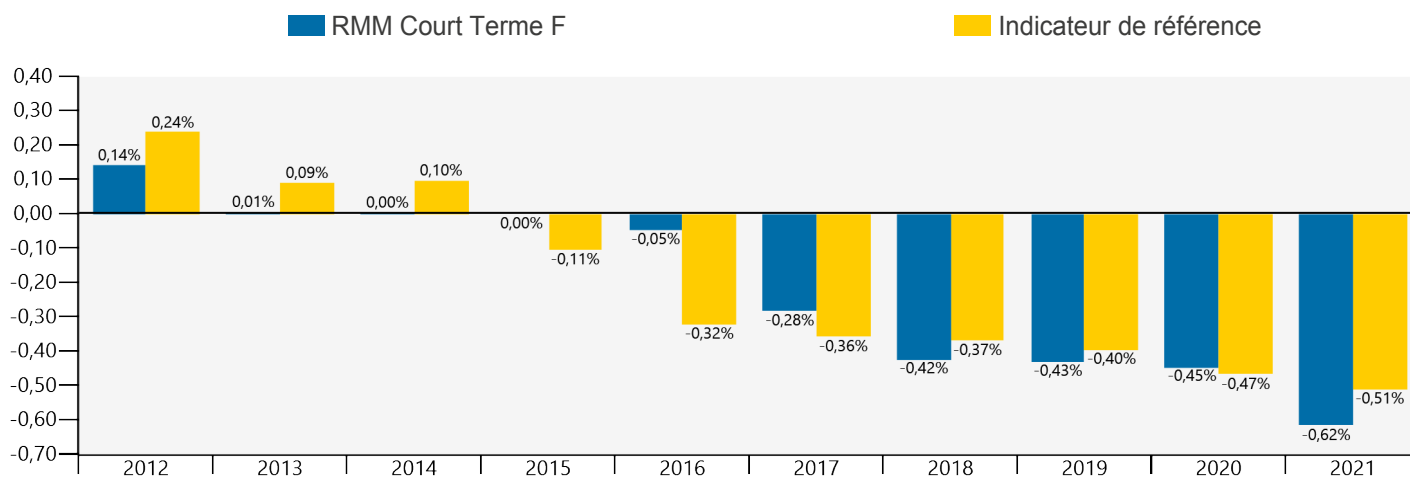
Le pourcentage de frais courants indiqué correspond à une estimation des frais qui seront prélevés pour l'exercice clôturant en décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 1989.

La Part « F » a été créée le 10/12/2010.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Indicateur de référence depuis le 01/10/2021 : ESTER (en lieu et place de l'EONIA capitalisé).

Les performances antérieures à cette date ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 novembre 2022.